

## QUAND PRENDRE MON TRAITEMENT ?

---

◆ Ce médicament vous sera généralement prescrit si des douleurs apparaissent malgré votre traitement de fond à libération prolongée.

On appelle généralement ces doses supplémentaires : « *doses de secours* », ou « *interdoses* », ou « *bolus* » ou « *doses supplémentaires* ».

◆ Ce médicament a une libération immédiate, c'est-à-dire **qu'une seule prise** est efficace durant **4 heures**, mais commence à soulager votre douleur **au bout de 30 minutes en moyenne**.

◆ Vous avez la possibilité de reprendre ce médicament en respectant l'intervalle prescrit par votre médecin.

## SI J'AI DES DIFFICULTES A AVALER ?

---

◆ En cas de difficulté à avaler, si votre médicament se présente sous forme de gélule, vous pouvez ouvrir celle-ci et la mélanger à un aliment semi solide (purée, confiture, yaourt).

◆ **Ne pas écraser les comprimés.**

◆ **Oramorph®** : si le goût ne vous convient pas, vous pouvez le mélanger dans un jus de fruit, un soda ou dans un aliment semi solide (purée, confiture, yaourt).

## QUELS SONT LES INCONVENIENTS DE MON TRAITEMENT ?

---

Quelques effets secondaires peuvent vous gêner :

◆ **Constipation** : inévitable et à surveiller. Boire régulièrement eau et jus de fruits, manger des pruneaux. Favoriser l'exercice physique. Bien prendre le traitement laxatif prescrit.

◆ **Sensation de bouche sèche** : peut être diminuée en buvant régulièrement, en suçant des bonbons ou glaçons, en humidifiant la bouche à l'aide d'un brumisateur d'eau minérale, par la réalisation de soins de bouche et en lubrifiant vos lèvres.

◆ **Nausées** : possibles au début du traitement, elles disparaissent au bout de quelques jours.

◆ **Somnolence** : peut survenir en début de traitement, il s'agit parfois d'une récupération de retard de sommeil.

## VIE QUOTIDIENNE

---

### ◆ ATTENTION !!

Alcool + Dérivés Morphiniques = DANGER

◆ La conduite automobile est fortement déconseillée.

◆ Ne pas laisser à la portée des enfants.

## QUAND ALERTER MON MEDECIN ?

---

◆ En cas de douleurs persistantes, afin de réajuster si nécessaire votre traitement.

◆ En cas de constipation persistante (supérieure à trois jours).

◆ En cas de somnolence persistante ou inhabituelle.

◆ En cas d'hallucinations ou de cauchemars.

**Le médecin et les infirmières sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions : N'HESITEZ PAS !!!!**

**ACTISKENAN®**  
(sulfate de morphine)

**SEVREDOL®**  
(morphine)

**ORAMORPH®**  
(sulfate de morphine)

**OXYNORM®**  
(oxycodone)

**QUESTIONS REPONSES**

Votre médecin vous a prescrit l'un de ces antalgiques\* afin de soulager vos douleurs. Ce médicament fait partie de la classe des morphiniques.

**« C'est l'intensité de votre douleur et non pas la gravité de la maladie qui justifie la prescription de morphine ou de dérivés morphiniques. »**

Bien prescrite et bien utilisée, elle n'entraîne pas de dépendance, ni de toxicomanie.

*\* antalgique : médicament destiné à traiter la douleur*